vant de la guerre mondiale, quand la Roumanie luttait aux côtés de l'Allemagne. Inutile d'insister encore sur l'importance de ce changement de régime pour la position des puissances de l'Axe dans les Balkans, d'autant plus que la Yougoslavie, et particulièrement la Bulgarie, entretiennent avec le Reich et l'Italie des rapports qui se développent dans le sens de cette réorganisation internationale commencée sur la base du Pacte tripartite élargi par l'adhésion de la Hongrie, de la Roumanie et de la Slovaquie.

L'attitude du Reich à l'égard de l'Espagne est fondée depuis longtemps sur les principes de l'ordre européen nouveau. L'opinion publique allemande montre une compréhension parfaite de l'importance des nouvelles relations germano-soviétiques, qu'elle salue comme la renaissance d'une tradition féconde pour les deux Etats intéressés ; elle se souvient, d'ailleurs, de la parole du Führer dans son discours du 19 juillet 1940 au Reichstag : « Les rapports germano-soviétiques sont définitivement établis ».

Ainsi, en dehors de l'Angleterre ennemie, seule la politique officielle des Etats-Unis semble devoir s'opposer aux puissances de l'Axe. Les milieux allemands se déclarent convaincus que l'alliance militaire impliquée dans le pacte tripartite, et qui unit le Reich à l'empire japonais, en pourra surmonter toutes les conséquences.

Toutefois, le peuple allemand ne comprend pas cette attitude des Etats-Unis. Les milieux politiques du Reich opposent aux déclarations inamicales d'outre-Atlantique une attitude calme mais attentive et prête à la défense.

Il n'ignorent point que l'assistance américaine à l'Angleterre ne pourra modifier le destin de cette dernière.

Quant à l'attitude allemande, elle est conditionnée uniquement par le fait que le bon sens n'a pu l'emporter en Angleterre sur les défenseurs de la guerre à outrance. C'est encore dans son discours du 19 juillet, après six semaines d'offensive aérienne anglaise contre la population civile allemande, que le Führer prononça ces mots prophétiques : « Je sais que notre inexorable réponse portera des souffrances et des malheurs infinis parmi le peuple anglais ». Aujourd'hui, l'Angleterre assiste, épouvantée à la réalisation de ces prédictions que sa caste dirigeante, par son entêtement criminel, a transformée en terrible réalité.

Peut-être l'opinion anglaise s'inquiète-t-elle dès maintenant de la réalisation de cette autre prédiction du Führer : « Que M. Churchill me croie, si je lui dis que l'offensive qu'il a voulue, amènera la destruction d'un grand empire ». Les dirigeants anglais, aveuglés, pourront hausser les épaules, ils ne changeront rien au cours des événements. On aura l'occasion de constater bientôt, ajoutent les milieux allemands, que tous ceux qui provoquèrent le conflit avec le Reich national-socialiste avaient en commun cette méconnaissance inconcevable des réalités, cet aveuglement dont les Dieux frappent ceux qu'ils veulent perdre.

C'est avec la résolution nette de compléter la victoire que les chef, le peuple et l'armée allemande, prêts à toutes les tâches futures, commencent cette nouvelle année de guerre.

Les vœux du corps diplomatique au Chef de l'Etat français

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un hommage de l'étranger à l'œuvre du maréchal

D'autre part, dans une « Lettre de France » intitulée « L'action du chef », qui vient d'être publiée par le « Journal de Genève », on relève le passage suivant :

« C'est au maréchal personnellement, cela ne fait pas le moindre doute, que va la confiance de la nation, confiance qui est pleine et entière. A cet égard, il n'y a aucune équivoque possible. Et ce qui est magnifique, c'est qu'il est parfaitement compris, par le peuple, et cela dans tous les milieux. » Le « Journal de Genève » conclut : « Il y a dans la nature du maréchal Pétain une sorte de limpidité, bien faite pour déconcerter les esprits trop portés aux manœuvres subtiles. Le maréchal est un de ces hommes qui vont droit leur chemin et que rien n'en détourne, une fois qu'ils se le sont tracé. Pour tout dire, c'est un chef. »

Cette conclusion du « Journal de Genève » peut être rapprochée de celle qui termine un article de la « Gazette de Lausanne » : « La France, écrit ce journal, demeure dans la main de celui qui l'a maintenue ferme au moment le plus difficile, qui la conduit encore avec une grande clairvoyance, une inflexible volonté, et un détintéressement absolu. Il veut la sauver, la redresser et c'est lui finalement qu'elle continuera d'écouter. »

L'amiral Leahy ambassadeur des Etats-Unis avant de se rendre à Vichy déclare que son pays a « la plus grande sympathie et la plus grande admiration pour le peuple français »

Madrid, 2 janvier. — L'amiral Leahy, nouvel ambassadeur des Etats-Unis en France, est arrivé à Madrid, venant de Lisbonne. L'amiral séjournera quelques jours à Madrid avant de rejoindre son poste à Vichy.

L'amiral a fait à la presse la déclaration suivante :

« Le gouvernement et le peuple des Etats-Unis continuent d'avoir, ensemble, comme toujours, la plus grande sympathie et la plus grande admiration pour le peuple français, pour sa culture, pour son histoire et les exploits qu'il accomplit de cette guerre avec un prestige, une dignité et une grandeur en rapport avec elles ».

Communiqué officiel italien

ROME, LE 1er JANVIER. — *Le Quartier général de l'armée communique :*

Dans la région frontière de la Cyrénaïque, activité de notre artillerie qui a canonné efficacement des colonnes automobiles de l'ennemi.

Une attaque effectuée contre l'un de nos postes avancés sur le front de Bardia a été repoussée. Au cours d'une série d'autres combats livrés par nos troupes dans la zone de Giarabub, un détachement ennemi renforcé par des chars blindés a été mis en fuite. Des formations de combat et de chasse ont attaqué à plusieurs reprises des unités motorisées de l'ennemi et leur ont infligé des pertes considérables.

Sur le front de Grèce, activité de patrouilles et, dans quelques secteurs, rencontres d'éléments avancés.

Des formations de chasseurs et d'avions de combat en piqué ont bombardé, en collaboration avec l'activité des forces terrestres, des concentrations de troupes et des colonnes automobiles de ravitaillement, et les ont mitraillées.

De nombreux camions ont pris feu.

Hier après-midi, une formation d'avions ennemis a tenté d'attaquer Valona. La D.C.A. de la marine et nos chasseurs qui sont partis aussitôt à la rencontre de l'adversaire, ont attaqué trois avions du type « Blenheim ». Un quatrième appareil ennemi a été abattu par l'artillerie d'une de nos divisions. Tous nos avions sont rentrés à leur base.

En Afrique orientale, rien à signaler.

Les hostilités germano-britanniques

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les sources d'approvisionnement de l'Angleterre s'éloignent de plus en plus

Le « Nyt » étudie les effets de la guerre navale sur l'économie britannique.

« Depuis le début de la guerre dit-il, la Grande-Bretagne, ses alliés et les pays neutres ont perdu environ 3.400.000 tonnes de leur flotte marchande, soit quelque 930 navires. »

L'auteur, M. A. Balwin, montre que le chiffre est sérieux, et que M. Churchill ne l'a pas contesté. Il constate que dans les cinq derniers mois, la Grande-Bretagne a perdu 420 navires, contre 500 au cours des neuf mois précédents, et il en tire les conséquences :

« Les ressources que la Grande-Bretagne tirait précédemment du continent : bauxite, minerai de fer, pulpe de bois, papier, nickel, minerai de cuivre, étain, chanvre, viande, produits laitiers, etc., elle ne peut plus se les procurer par ces voies. Ces approvisionnements doivent aujourd'hui lui venir de sources plus éloignées, telles que l'hémisphère occidental, l'Afrique, l'Extrême-Orient et le Proche-Orient ; les voies maritime se trouvent ainsi allongées de deux à trois fois, elles exigent de plus nombreux navires pour transporter la même quantité de marchandises sur des distances plus grandes.

» Le contre-blocus allemand peut donc jouer un rôle décisif si la Grande-Bretagne n'est pas capable de réduire ses pertes sur mer, ou de les compenser en construisant plus de navires. Elle peut arriver peut-être au premier résultat avec ses forces navales actuelles, mais elle ne peut, sans aide, arriver au second. Les Anglais mêmes le reconnaissent, comme le montre la récente arrivée aux Etats-Unis de deux experts anglais de la marine marchande qui ont pour mission d'acheter des navires. »

L'aviation allemande surmonte les difficultés atmosphériques

Berlin, 1er janvier. — L'Agence D.N.B. apprend que, malgré les mauvaises conditions atmosphériques, les avions de combat allemands ont pris mardi leur vol pour l'Angleterre.

Londres a été bombardée et une importante usine d'armement a été atteinte. Un aviateur a pu constater que, par la force des explosions des parties entières de l'immeuble ont été défoncées.

Dans l'après-midi des avions britanniques ont tenté une incursion dans le territoire du Reich. Dès qu'ils ont atteint les territoires occupés, ils ont été accueillis par le feu nourri de la D.C.A. Ils ont rebroussé chemin en jetant leurs bombes sur des terrains vagues.

Le ministre anglais de la Sécurité intérieure souligne la gravité des raids allemands

Amsterdam, 1er janvier. — Dans un discours prononcé à la radio, le ministre anglais de la Sécurité intérieure a déclaré que les raids allemands avaient pris les proportions d'offensives ininterrompues contre les grandes villes anglaises. A certains moments des pluies de bombes incendiaires se sont abattues, provoquant un nombre invraisemblable d'incendies qui ont non seulement causé des dégâts étendus à des bâtiments, usines et entrepôts, mais qui ont permis aussi aux assaillants de repérer aisément des objectifs qu'ils ont arrosés ensuite de bombes explosives.

M. Morrison a noté que les effectifs des pompiers n'étaient pas suffisants pour combattre les incendies et qu'on avait besoin de forces auxiliaires. Les propriétaires de maisons, d'usines ou de magasins devront dorénavant veiller eux-mêmes à rendre inoffensives des bombes incendiaires qui pourraient tomber sur leurs immeubles.

L'orateur a fait allusion aux mesures de protection antiaériennes insuffisantes prises par la plus grande partie de la population anglaise. Il a ajouté :

« Dans plus d'une ville, vous avez manqué récemment à vos devoirs et avez abandonné votre domicile. Cette situation ne peut plus se renouveler. J'espère que les travaux seront exécutés ponctuellement. Une meilleure organisation est toutefois indispensable.

« Le problème des incendies place à l'avant-plan, dans une forme urgente et directe, le principe du service obligatoire de la protection antiaérienne. Le principe de la défense civile obligatoire a été confirmé aujourd'hui par le gouvernement. Chacun pourra être astreint par la loi à prêter assistance lorsque la situation l'exigera. Les chefs d'usines et les propriétaires de magasins de tous genres, grands et petits, s'exposeront à des pénalités sévères s'ils n'accomplissent pas leurs engagements. »

Les Anglais reconnaissent la perte de 1.050 avions en 1940

Le ministère britannique a publié le chiffre de ses pertes : 1.050 avions britanniques ont été détruits au cours de l'année 1940. Depuis la signature de l'armistice franco-allemand, déclare le communiqué, le territoire du Reich a été bombardé plus de mille fois.

Le jardin zoologique de Londres doit se priver de ses autruches

La direction du jardin zoologique de Londres a fait savoir, il y a quelques jours, qu'elle était obligée d'abattre un certain nombre d'autruches de sa collection. Cette mesure a été rendue nécessaire par les difficultés qu'elle rencontre dans l'alimentation de ces animaux.

Une globe-trotter gourmet a fait l'acquisition des autruches abattues, dont la chair, paraît-il, est supérieure à celle du poulet.

Les menées communistes s'intensifient en Angleterre

New-York, 1er janvier. — On mande de Londres :

Le « Sunday Express » exige que des mesures sévères soient prises contre le parti communiste, qu'il accuse de trahison. « Il faut en finir avec ces traîtres, écrit le journal, qu'ils logent dans des caves ou dans des palais, qu'ils intriguent dans les bureaux ou dans les usines, qu'ils vivent à Mayfair ou dans l'East-End. »

Le « Sunday Express » prend position en termes violents contre la décision des employés des transports publics de Glasgow, d'arrêter le travail en cas d'alerte. Le journal estime qu'il s'agit là d'une tentative de propagande communiste. Comme le travail n'est pas obligatoire pendant les alertes, les communistes en profiteraient pour « vitupérer contre les ploutocrates qui font travailler les pauvres tandis qu'ils se mettent à l'abri dans des locaux luxueux ou dans leurs propriétés de campagne. »

UN ARTICLE DU MINISTRE TUKA pour « la nouvelle année de la révolution slovaque »

Bratislawa, 2 janvier. — Le ministre slovaque, Dr. Tuka, publie un article de fond dans le numéro du jour de l'an du « Gardista », sous le titre : « Vers la nouvelle année de la révolution slovaque ». Il y rappelle que c'est le 30 juillet 1940 que la parole du national-socialisme slovaque a été connue.

Ensuite, il dit textuellement :

« Le national-socialisme est une idée grandiose de justice pour tous les hommes, pour tous les peuples. Il pense toujours à tout, à tout le peuple. Ses ennemis au contraire ne pensent qu'à eux. Le temps des démocraties parlementaires, du libéralisme franc-maçon et de la ploutocratie est passé. Il ne reviendra plus jamais. La révolution slovaque exige des changements radicaux dans les méthodes et les personnes, car le national-socialisme signifie « vie en commun de tous les hommes d'un peuple dans des idées tout à fait nouvelles. »

« Il faut avant tout s'occuper du relèvement culturel de son concitoyen. Il ne s'agit pas seulement d'aider un frère ou un beau-frère mais d'assurer la vie de chacun d'après ses mérites. La parole n'est plus puissance mais devoir elle n'est plus gloire mais honneur. Une révolution pareille des idées exige également des lois révolutionnaires et des méthodes révolutionnaires. Ceci ne peut être obtenu que si les hommes dirigeants sont imprégnés eux-mêmes d'un esprit révolutionnaire. »

Le Dr. Tuka termine son article par l'appel suivant : « Finissons la évolution slovaque durant cette nouvelle année. »

— A Lyon vient de décéder le romancier Félix de Chaucourme qui avait obtenu le Prix « Fémina » pour 1936. C'est un écrivain subtil et délicat qui disparaît. Il venait de publier un nouveau roman « Agnès, ou le rivage de Bohême ».

— Du Tokio, un accord culturel vient d'être signé entre le Japon et le Brésil, prévoyant des échanges entre ces deux pays dans le domaine des sciences, des lettres et de la musique.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Communications officielles

La récupération du suif dans le Nord et le Pas-de-Calais

Article 1er. — A partir de la publication du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, la totalité du suif flottant intérieur (toilette, ratis, millet, petit suif) à l'exception, jusqu'à nouvel ordre, du suif de rognon provenant de l'abatage des bovidés et des ovidés dans les abattoirs publics, les abattoirs industriels et les tueries particulières des départements du Nord et du Pas-de-Calais, sera prélevée pour être remise entre les mains de réceptionnaires désignés à cet effet.

Art. 2. — Les suifs ainsi récoltés seront pris en charge et travaillés par : la margarinerie « Sobeal », de la Société béthunoise d'alimentation de Béthune, 1, rue Fernand-Bar et la margarinerie de Bondues « A. Maillard et Cie », qui peuvent assurer l'extraction de 90 % de graisse.

Art. 3. — Des contrôleurs, à raison de un au moins par département, seront commissionnés, après prestation de serment pour vérifier le nombre d'animaux abattus, surveiller le prélèvement, la réception des suifs, et, d'une manière plus générale, toutes les opérations se rapportant aux dispositions du présent arrêté. Ils assureront en outre la liaison entre les fournisseurs, les directeurs d'abattoirs et les margarineries.

Ils relèveront par voie de procès-verbal, les infractions commises.

Art. 4. — Dans les communes où fonctionne un abattoir public le maire mettra, à titre gratuit, à la disposition des fondeurs pour le magasinage des suifs prélevés, un local frais et salubre à l'intérieur ou à proximité immédiate de l'établissement.

L'agencement de ce local, notamment la mise en place des barres et crochets de suspension, sera à la charge de la municipalité intéressée.

Le maire chargera le préposé d'abattoir :

1° d'empêcher la sortie de l'abattoir de tout le suif prélevé, sauf par les fondeurs et leurs ramasseurs dûment habilités à cet effet ;

2° de faciliter le travail de ces derniers à l'intérieur de l'abattoir, de les aider dans leurs fonctions de surveillance ainsi que dans les précautions à prendre pour la bonne conservation de la marchandise ;

3° de contrôler les rentrées du suif des bovidés et ovidés en provenance des tueries et abattoirs particuliers ;

4° de communiquer au contrôleur et aux personnes mandatées par les fondeurs, le nombre de bovidés et ovidés abattus chaque jour ;

5° de faciliter les rapports entre les chevillards ou bouchers et le ramasseur.

Tout ramasseur à l'intérieur d'un abattoir sera désigné et rétribué par les fondeurs, mais il devra recevoir l'agrément du directeur, sous la dépendance duquel il restera placé.

Dans les abattoirs de faible importance, le service de ramassage pourra être effectué complétement par le préposé de l'abattoir, sous réserve de l'autorisation du maire.

Les fondeurs lui donneront toutes instructions utiles ainsi qu'un salaire en fonction du tonnage des suifs récoltés.

Le ramasseur sera chargé de la réception des « suifs » frais dans les halles et échaudoirs au fur et à mesure des abattages. Il devra :

1° Vérifier si les prélèvements correspondant bien à la totalité des suifs revenant aux fondeurs et qu'ils sont dépourvus de parties charnues ;

2° Assurer leur transport à la bascule, puis au local d'entreposage où il les accrochera après les avoir classés par catégorie : « gros et petits suifs » ;

3° Assister à la pesée — laquelle sera gratuite — et délivrer à chaque propriétaire une fiche constatant le poids du suif prélevé.

Dans ses calculs, il tiendra compte d'une freinte de 8 % lors de la réception des suifs chauds, d'une tare de 1 kilos par sac et de 4 kilos par panier, à moins que l'une ou l'autre partie ne préfère procéder à la pesée du sac ou panier.

Le ramasseur surveillera l'aération du local d'entreposage et il réclamera, en temps utile, les réparations nécessaires qui seront effectuées aux frais de la commune.

Il préparera les livraisons aux fondeurs et aidera au chargement des voitures qui assureront les enlèvements.

Il tiendra un état récapitulatif des réceptions journalières.

Il assurera l'entretien du local d'entreposage.

Les difficultés rencontrées dans le ramassage et la conservation des suifs seront réglées contradictoirement, s'il y a lieu, par le directeur de l'abattoir et par le contrôleur assermenté ou par ce dernier et les représentants autorisés des fondeurs.

Dans les abattoirs industriels les suifs seront également déposés dans un local spécial et livrés au ramasseur dans les mêmes conditions que ci-dessus.

En ce qui concerne les tueries particulières restant autorisées, les suifs seront déposés par les bouchers à l'abattoir le plus proche, et logés comme il vient d'être dit.

Lorsque l'abattoir le plus proche est très éloigné de certaines tueries, le contrôleur désigné à l'article III pourra, après accord avec les fondeurs, créer un centre de ramassage dans le voisinage de ces tueries.

Les fondeurs sont responsables des suifs, à partir du moment où ils en prennent livraison au local d'entreposage, et des poids officiels d'octroi, à la sortie de l'abattoir.

Les suifs seront payés par les fondeurs au début de chaque mois, pour le mois écoulé, entre les mains du préposé de l'octroi ou du ramasseur, qui seront chargés de répartir les sommes entre les différents fournisseurs au prorata des qualités et quantités livrées, à raison de : 4 fr. 50 le kilo de gros suif flottant de bovidés ou ovidés; 3 fr. le kilo de petit suif et dégraissé.

Ils sont redevables au service du ravitaillement général de la Préfecture, de la totalité des suifs fondus en toutes qualités d'après les rendements garantis.

Ils enverront à la fin de chaque mois, aux services de la préfecture, un rapport relatif aux rendements obtenus en fabrication.

Le tonnage du suif ainsi collecté sera réparti entre les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais par entente entre les services du Ravitaillement général et en accord avec les Margarineries réceptionnaires.

Art. 5. — Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie et réprimée conformément aux lois en vigueur.

Art. 6. — Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 1941 et abroge toutes les dispositions antérieures.

Art. 7. — Le présent arrêté sera obligatoirement affiché à la porte de l'abattoir municipal et communiqué en sera notifié obligatoirement par les maires à tous les exploitants des tueries particulières et abattoirs industriels.

Art. 8. — Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Création d'un poste de contrôleur pour le Nord

Le Préfet du Nord a pris un autre arrêté instituant un poste de contrôleur de la récupération des suifs provenant de l'abatage des animaux de boucherie et destinés à la margarinerie « A. Maillard et Cie de Bondues.

Le titulaire de ce nouveau poste est M. Eugène Bernard, ancien boucher, rentier, domicilié 55, rue Jeanne-d'Arc à Lille.

Avant d'entrer en fonctions, le contrôleur prêtera serment devant le président du Tribunal civil de Lille.

LE RÉCENSEMENT DU BÉTAIL D'ÉLEVAGE ET D'ENGRAISSEMENT

En application de l'article 21 de l'arrêté interdépartemental du 21 décembre 1940, chaque cultivateur, éleveur, engraisseur et en général tout détenteur de bétail, est tenu de déclarer à la mairie, la situation numérique de son bétail d'élevage et d'engraissement.

Ces déclarations devront être souscrites et remises par les intéressés avant le 5 janvier 1941, à la mairie, où des déclarations sont à leur disposition.

Les contraventions à l'arrêté susdénigné seront punies des peines prévues par la loi : emprisonnement, amendes, fermeture temporaire ou définitive de l'établissement, suppression de la patente, confiscation des animaux ou de la viande.

Service des recherches de la préfecture du Nord

Sans nouvelles d'un jeune homme blessé près de Rue (Somme)

Le 19 mai dernier, évacuant à l'aide d'une bicyclette de couleur jaune, M. Louis Demilt, 18 ans, taille, 1 m. 70 environ, nez droit, yeux marrons, teint naturel, visage ovale, cheveux châtain foncé, vêtu d'un veston gris foncé, d'un pantalon à rayures, d'une chemise verte, portant des bas et des souliers noirs, était blessé au cours de l'évacuation et transporté chez un habitant de Regnière-Ecluse, près de Rue. Malgré de nombreuses recherches, sa famille est sans nouvelles de lui.

* *

Disparu après son passage à Nantes

Quittant sa famille le 20 mai dernier pour évacuer dans une direction inconnue, M. Alexandre Bauduin, 54 ans, taille, 1 m. 72 environ, cheveux châtains, yeux marrons, moustache couleur châtain roux, portant une vareuse marron foncé, un pantalon et une casquette à rayures, n'a plus donné signe de vie, bien que sa présence aurait été signalée à Nantes.

* *

Que sont devenus cette aïeule et son petit-fils ?

Blessés alors qu'ils étaient de passage à Mondidier, évacués en direction de Rouen : Mme Tabary-Bricesset, 74 ans, taille, 1 m. 70, très minces, cheveux gris, yeux bleus; M. Roland Tabary, 17 ans, taille 1 m. 75, cheveux châtains, yeux bleus, portant un habit de toile ainsi que des bottes en caoutchouc, n'ont plus donné de leurs nouvelles.

* *

Une jeune fille évacuée des environs de Cambrai est recherchée

Vêtue d'une jupe noire, d'une blouse verte en crêpe de Chine, d'un pull-over marron à fleurs, boutonné sur le devant, d'un imperméable d'homme de couleur beige, portant un foulard de soie à fleurs, chaussée de bas gris de sandalettes jaunes, Mlle Olga Wojtaviocs, 21 ans, taille, 1 m. 63, cheveux et sourcils blonds, front haut, yeux bleus, nez large, bouche moyenne, visage rond, disparaissait au cours de l'évacuation alors qu'elle se trouvait aux environs de Cambrai.

Toutes les recherches entreprises pour la retrouver sont demeurées sans résultat.

* *

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur les intéressés sont priées d'écrire à la Préfecture du Nord (Service des recherches); rue Jacquemars-Giélée, à Lille.

Un nouveau stade dans l'organisation de la production agricole : la répartition des fruits et légumes

Le Gouvernement, qui a déjà organisé la répartition de la viande et du poisson pour le bien de la communauté française, vient de s'intéresser plus particulièrement à nos fruits et aux légumes de nos jardins.

Un arrêté du ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, paru le 30 décembre au « Journal officiel », institue un bureau national des fruits et légumes et des produits dérivés. Sa première besogne sera de recenser les cultures de fruits et légumes en France et de dénombrer les producteurs, les distributeurs et les transformateurs.

Il déterminera la balance entre les régions excédentaires et les régions déficitaires en organisant les échanges nécessaires entre ces différentes régions.

Telle est la première partie du programme.

Mais il ne suffit pas d'établir un bilan, il faut surtout s'efforcer d'augmenter et d'améliorer la production, de favoriser aussi les échanges internationaux agréés par le gouvernement, de régler les rapports entre producteurs, distributeurs et transformateurs, etc...

On voit l'importance que prend dans l'économie nationale cet arrêté. C'est l'organisation de la production agricole qui se poursuit au profit de la nation tout entière.

LILLE

Un jeune « amateur » de viande sans bourse délier

De service au halles centrales, le gardien de la paix Wallemand a surpris en flagrant délit de vol un garçonnet de 14 ans, qui décrochait un morceau de viande à un porc accroché à l'intérieur d'un étal, appartenant à M. Oms, commissaire en viande.

A la suite de cet acte, la police a opéré une visite domiciliaire au logement des parents du jeune voleur. Celle-ci a amené la découverte de cinq boîtes de bougies d'auto, d'un appareil photographique et d'accessoires électriques. Interrogés à leur tour, les parents ont déclaré avoir trouvé ces objets dans les rues, à l'arrivée des troupes allemandes.

Le commissaire de police du lieu actuellement procède à une enquête.

NORD

Une importante affaire de vol d'argenterie à Cambrai

Une importante affaire de pillage d'argenterie, susceptible d'intéresser des habitants de notre région, vient d'être découverte à Cambrai.

Une jeune pupille de l'Assistance publique, âgée de 17 ans, échappée d'un établissement des Vosges et vivant avec un individu, coron du Pay, a été surprise s'efforçant d'écouler chez des bijoutiers, diverses pièces d'argenterie, celles-ci ne représentant qu'une partie d'objets volés ainsi que du linge, drap, etc..., lors du pillage d'un train à Chalons-sur-Marne.

Déférée au Parquet elle a été écrouée, un kilo et demi de la même matière.

Le Parquet de Cambrai ne chôme pas

En effet, 701 affaires sont venues à l'instruction pendant le seul mois de décembre, la plupart ayant trait à des actes de pillage.

Avis aux pensionnés belges

Les pensionnés belges, habitant les communes des cantons de Tourcoing, Roubaix, Lannoy, sont priés de se présenter au consulat de Belgique à Tourcoing du 2 au 10 janvier 1941 de 10 h. à midi, munis du certificat de vie, de leur carte d'identité et du titre de leur pension.

CHRONIQUE DES ANCIENS COMBATTANTS

La validité des cartes du combattant prorogée jusqu'après les hostilités

La validité des cartes de combattant de couleur chamois, ayant plus de 5 ans de date, a été prorogée pour une durée qui expirera après la cessation des hostilités.

Toutefois, le remplacement des cartes détériorées est effectué dans les conditions habituelles. De même, en cas de perte, des duplicata peuvent être délivrés sur le vu d'une déclaration du modèle réglementaire, établie dans les mairies.

Dans un cas comme dans l'autre, les intéressés doivent fournir une photographie récente et non déjà revêtue d'un timbre sec ou humide.

Prorogation de validité des cartes d'invalidité des mutilés de guerre

Après accord entre le Secrétariat général aux communications et la S.N.C.F., les cartes d'invalidité dont la date d'expiration normale est comprise entre le 1er janvier 1940 et le 31 décembre 1940 inclus, sont prorogées pour une durée de deux ans.

Le renouvellement échelonné de ces cartes ne sera donc effectué qu'entre le 1er janvier 1942 et le 31 décembre 1942, mais les cartes délivrées au cours de l'année 1939 seront renouvelées, suivant les règles habituelles, au cours de l'année 1941.

Il est rappelé que les demandes de renouvellement des cartes dont il s'agit doivent être déposées à la mairie du lieu de résidence, au moins un mois avant l'expiration de la validité.

Les demandes pour cet objet sont établies sur un imprimé spécial dont les mairies sont pourvues.

Il y a lieu de fournir en même temps une photographie de 3 centimètres sur 4, format carte d'identité, n'ayant subi aucune oblitération.

Carte d'invalidité (guerre 1939-1940)

Par circulaire en date du 14 décembre 1940, le secrétaire général des A.C. fait connaître que, suivant accord intervenu entre les administrations quadrilifées, la carte d'invalidité donnant droit aux réductions de tarif sur les chemins de fer prévues par l'article 9 de la loi du 20 octobre 1941, pourra être délivrée, à partir du 1er janvier 1941, aux invalides de la guerre de 1939, pensionnés au titre de la loi du 31 mars 1919, et dont l'invalidité atteint ou dépasse 25 pour cent.

Les intéressés devront présenter leur demande à la mairie de leur domicile, en fournissant une photographie d'identité.

Mention « station debout pénible »

La loi du 10 décembre 1940 accorde un droit de priorité « pour l'accès aux bureaux et guichets des administrations et services publics, aux transports publics et aux magasins de comestibles » aux invalides de guerre dont la carte dite d'invalidité (carte de réduction de tarif sur les chemins de fer) porte, au verso, la mention « Station debout pénible ».

Suivant les instructions de l'Office départemental, cette mention doit être apposée sans difficultés sur les cartes des amputés des membres inférieurs. En ce qui concerne les autres invalides, pour lesquels la station debout est effectivement pénible, les Offices départementaux doivent procéder à un examen attentif du diagnostic complet et détaillé qui figure sur la notification de concession de pension ou sur le carnet de soins médicaux gratuits ou encore sur le certificat modèle n° 10 et prendre, en cas de besoin, l'avis des praticiens.

CARNET

Naissance

— M. et Mme Gérard Crombez-Jacquart sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fille Marie-Noëlle. - Le 30 décemb. 1940. Tourcoing, 11, rue des Bonnets.

Cet avis tient lieu de faire-part. 0042d

Les puissances de l'Axe groupent cent cinquante millions de catholiques

Rome, 1er janvier. — Dans son numéro de Nouvel An, l'« Illustrazione Romana », périodique mensuel catholique, fait remarquer que près de 150 millions de catholiques européens groupés autour de l'Axe, forment un puissant bloc antianglican qui se dirige par la parole et l'action vers l'instauration d'un ordre nouveau en Europe.

Quarante-cinq millions d'Italiens sont à présent profondément unis à des millions de catholiques allemands dans une lutte commune, tandis que d'autres millions de catholiques, parmi lesquels ceux de Hongrie et d'Espagne, quoique ne participant pas activement à la guerre, apportent leur soutien aux puissances de l'Axe.

En France, le cardinal Baudrillart a exprimé l'avis que tous les catholiques français devaient seconder l'action de l'Axe dans l'établissement d'un ordre nouveau.

Un prix Cognac-Jay de 20.000 francs échoit à une famille nombreuse de Morbecque

Le père et une fillette ont péri au cours des événements de mai

(Ph. J. de Ex.).

Madame Lecocq et huit de ses enfants.

Une famille estimée, habitant le hameau de la Motte-au-Bois, à Morbecque, vient, ainsi que nous l'avons annoncé, de recevoir une dotation Cognacq-Jay, de 20.000 fr.

Le malheur s'est souvent acharné sur elle, mais cette fois, une raison de joie a lui sur elle, en cette veille de nouvel an.

M. Alphonse Lecocq, né le 15 décembre 1901, à Saint-Venant, s'unissait le 28 septembre 1923, à Maria Foubert.

De leur union, particulièrement féconde, naquirent dix enfants : Jean, le 29 mai 1924 ; Jeanne, le 5 juillet 1925 ; Irénée, le 26 juin 1926 ; Yvonne, le 30 décembre 1927 ; Nelly, le 23 septembre 1929 ; Guy, le 9 octobre 1934 ; Jean, le 26 août 1938 et Bernard, le 10 novembre 1940.

Le 27 mai dernier, tandis que la bataille des Flandres faisait rage, les époux Lecocq et leurs enfants s'étaient réfugiés dans la cave de leur habitation.

Une torpille s'abattit soudain, ensevelissant l'immeuble sous les ruines. On retira les cadavres du chef de famille et de la petite Nelly.

L'aîné des enfants, Jean, fut grièvement blessé et resta dix jours dans le coma.

Rétabli maintenant, il travaille, en la qualité de maçon, ainsi que l'exerçait son père, à l'Entreprise Campagne, d'Hazebrouck.

Par une pluie battante, nous avons photographié cette intéressante famille. Seul, le dernier né, dont c'était la première sortie, manifesta sa mauvaise humeur par quelques cris.

Tout ce petit monde respire la santé et jouit de l'estime de la population du hameau.

Une famille de quinze enfants dont la mère n'a que 37 ans, reçoit le prix Cognac-Jay

(Photo Fulgur).

La famille Jean-Louis Mollé, de Petites-Rallières-en-Challans (Vendée), avec quinze enfants, dont quatorze vivants. L'aîné a 19 ans et le plus jeune un an.

Mots croisés

Solution du problème du 1er janvier

M	E	N	O	T	T	E
A	N	I	S	E	■	T
S	T	E	A	M	E	R
S	A	■	■	P	L	I
A	M	O	L	L	I	E
G	E	N	E	E	■	R
E	S	T	E	■	A	S

Problème du 2 janvier

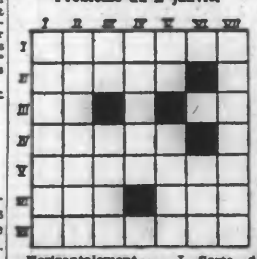

Horizontalement. — I. Sorte de tonnelle plutôt réservée aux pays chauds. — II. Plaine agitée. — III. Terminaison d'infinitif ; démonstratif. — IV. Querelle. — V. Sorte de cuiller de chirurgien. — VI. Se dépouille ; ville de Saxe. — VII. Garanties.

Verticalement. — I. Outil à perforer. — II. Enleva la couche dure. — III. Ile ; pays d'Asie. — IV. Cordonnet pour ameublement. — V. Fromom ; soutien. — VI. Buine. — VII. Disparues à l'intérieur.

LE GUIDE CARREL qui avait escaladé cinquante-neuf fois le mont Cervin vient de mourir

Vichy, 2 janvier. — Léonard Carrel, l'un des plus célèbres guides des Alpes, vient de disparaître.

Il avait conduit sur les pentes glacées un nombre incalculable de camarades et d'amis de la montagne. Il était lui-même fils d'un guide et son père, Jean-Antoine Carrel, avait gardé dans ses souvenirs un épisode dramatique de la conquête des montagnes.

Le 15 juillet 1865, l'Anglais Winnpeer tentait l'ascension du Cervin. Il avait engagé Jean-Antoine Carrel parmi ses compagnons, mais celui-ci, le même jour, tentait de son côté d'atteindre le Cervin par le versant opposé.

Winnper parvint néanmoins le premier au sommet et Carrel se déclara vaincu. Or, le lendemain, on apprit que quatre compagnons de Winnper avaient trouvé la mort dans l'expédition.

Carrel reprit sa tentative, réussit l'ascension et put, en outre, prouver que l'Anglais n'était en rien responsable de la mort de ses quatre compagnons, la corde qui les attachait étant de mauvaise qualité.

Léonard Carrel avait escaladé pour sa part cinquante-neuf fois le Cervin dont son père avait été l'un des premiers à triompher.

La mode d'hiver

Un manteau original vu au passage.

T.S.F.

Radio Bruxelles relayé par Radio Lille

VENDREDI 3 JANVIER

7 h. 45, 13 h. 15, 15 h., 18 h.: Informations en français; 7 h., 10 h. à 10 h. 15, 12 h. 30, 14 h., 17 h.: Informations en allemand.

7 heures, concerts; 8 heures, disques, 8 h. 30, orchestre-musette Jean Sieurs; 9 heures, disques, 10 h. à 10 h. 30, répétition du cours d'allemand de la veille; 11 h., Concerto-Orient; 12 h., orchestre-radio, direction Paul Gason; 13 h. 40, orchestre-radio, direction Paul Gason; 13 h. 30, « Les cinq minutes de l'Agence Fipto », par Gilberte Legrand et Willy Rémy; 13 h. 35, disques; 14 h. 15, concert par l'orchestre Georges Ouint; 14 h. 45, Compositeurs de chez nous, avec le concours du ténor belge de saxophone. 17 h. 15, les Etudes pour piano de Chopin, interprétées par Alexandre Arenskiff; 17 h. 45, dernière du jour; 18 h. 15, deux sonates.